

Bordeaux, le 7 mai 2020

Note à l'attention des personnels AESH employés par le Lycée Montesquieu.

Objet : Réouverture progressive des établissements.

Mesdames et Messieurs les personnels AESH de l'académie de Bordeaux,

Comme annoncé par le Premier ministre, les écoles vont rouvrir le 11 mai prochain afin d'accueillir les élèves. Vous trouverez en fin de note le protocole sanitaire qui sera mis en œuvre à cette occasion. Il s'articule autour de 5 principes généraux :

- 1- Le maintien de la distanciation physique,
- 2- L'application des gestes barrière,
- 3- La limitation du brassage des élèves,
- 4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel,
- 5- L'information, la communication et la formation.

Dès à présent, je vous engage à prendre contact avec le directeur d'école, chef d'établissement, enseignant ou coordonnateur de PIAL pour indiquer la reprise de votre poste dès le 11 mai. Lors de cette journée, vous serez pleinement associés à la pré-rentree ainsi qu'aux informations données sur le protocole sanitaire. Par ailleurs, comme pour les enseignants, des masques vous seront fournis.

Vous pouvez être autorisé à ne pas reprendre votre poste dès le 11 mai dans certaines situations. Ces dernières devront être justifiées par mail auprès de votre service gestionnaire (cf. annuaire du Service Académique Mutualisé au lycée Montesquieu).

- ***Si vous êtes considérée comme une personne présentant une vulnérabilité au regard du COVID 2019 ou si vous vivez avec une personne ayant cette vulnérabilité :***
 - ⇒ Vous devez justifier cette absence par un certificat médical envoyé par mail à votre service gestionnaire. Il convient également de prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement par mail.
- ***Si vous n'avez aucune solution de garde d'enfants :***
 - ⇒ Vous devez le justifier auprès de votre service gestionnaire par un mail attestant sur l'honneur que vous n'avez pas de solution de garde **et précisant le nom et l'âge des enfants**. Il convient également de prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement par mail.

Toutefois, les enfants des personnels prioritaires accueillis dans les écoles, au rang desquels seront ajoutés dorénavant les enfants des enseignants et, selon les possibilités, les enfants d'autres personnels contribuant à l'accueil des élèves (ATSEM, AESH...) seront intégrés dans les différents groupes-classes constitués.

Par ailleurs, si vous considérez que les gestes barrière ne peuvent être respectés de par la nature de l'accompagnement, vous pouvez le signaler à l'école/établissement et les situations seront traitées au cas par cas.

Si l'école (hors PIAL) où vous êtes affectée est fermée : vous vous signalez auprès du service de la DSDEN de votre département d'affectation qui vous indiquera la marche à suivre.

Si l'école d'affectation est fermée mais que vous êtes affecté en PIAL : vous vous mettez à la disposition du coordonnateur du PIAL.

Si vous êtes présent et que l'élève que vous suivez habituellement est absent : vous participez, comme l'ensemble de l'équipe éducative, à la mise en œuvre du protocole sanitaire dans le cadre notamment de votre mission première d'accompagnement.

Ces absences justifiées n'auront pas d'impact sur la paie.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles :

- Circulaire du 4 mai 2020 : <https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablisements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>
- Protocoles sanitaires : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid151526/protocoles-sanitaires-coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-et-des-etablisements-scolaires.html>
- Annuaire du SAM : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_personnels/33/8/Annuaire_du_SAM-Lycee_Montesquieu_06_01_2020_1246338.pdf

Les gestionnaires du SAM restent disponibles uniquement par mail jusqu'à nouvel ordre.

Bien cordialement,

Monique WARMAN



Chef d'établissement du Lycée Montesquieu